

2023 / 50

VALLÉES
D'AIGUEBLANCHE
Communauté de communes



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Conseil de la CCVA, légalement convoqué, s'est réuni au Siège de la Communauté de Communes à Grand-Aigueblanche en séance publique LE VINGT-CINQ MAI DEUX MILLE VINGT TROIS A DIX-NEUF HEURES sous la présidence de Monsieur André POINTET

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs

ARNAULT Jacqueline - BRUNIER Thierry - COLLIARD Dominique - COLLOMB Daniel - DUNAND François - GERMANAZ Sylvie - GROGNIET Jean-Christophe - GROS Claudine - GUILLARD Paul - JAY Hélène - KALIAKOURAS Evelyne - MATHIS Marc - MIBORD Josiane - MORARD Ghislaine - MORIN Jean Yves - POINTET André - RELIER Annie - RICHIER Maryse - ROUX-MOLLARD Alain - VICHARD Daniel - VORGER Jean-Michel

POUVOIR : Mme MARTINET-BON Françoise à Mme JAY Hélène

EXCUSÉS : Mme BRUNOD Aurore
M. GSELL Bernard

Monsieur Daniel COLLOMB est désigné Secrétaire de Séance.

Date de Convocation :
16 mai 2023

Nombre de conseillers :
En exercice : 24
Présents : 21
Votants : 22

Objet : Désignation de la commission de délégation de service public relative à la gestion et l'exploitation du parc immobilier touristique et du domaine skiable

Le Président invite le Conseil Communautaire à désigner les membres (cinq membres titulaires et cinq suppléants) de la commission de délégation de service public relative aux services publics de gestion et d'exploitation du parc immobilier touristique et du domaine skiable de Valmorel.

Pour mémoire lors du conseil communautaire du 24 février 2022, les membres suivants avaient été désignés :

Membres titulaires

Jean-Michel VORGER
Jean-Christophe GROGNIET
Gabriel MARTINOT
Thierry BRUNIER
Sylvie GERMANAZ

Membres suppléants

Annie RELIER
Françoise BON
Claudine GROS
Paul GUILLARD
François DUNAND

Le Président propose de pourvoir uniquement le poste occupé précédemment par Monsieur Gabriel MARTINOT.

Vu le code de la commande publique,

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 1411-5 ;

Vu la délibération 2022/11 du 24 février 2022 relative à la désignation de la commission de délégation de service public relative à la gestion et l'exploitation du parc immobilier touristique et du domaine skiable ;

Vu la délibération 2023/47 du 25 mai 2023 relative à l'adoption du principe du scrutin public ;

Considérant que la commission est présidée par le Président de la communauté de communes des Vallées d'Aigueblanche ou son représentant et que le conseil communautaire doit élire cinq membres titulaires et cinq suppléants en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

PROCLAME les conseillers communautaires suivants élus membres titulaires de la commission de délégation de service public relative à la gestion et l'exploitation du parc immobilier touristique et du domaine skiable :

Jean-Michel VORGER
Jean-Christophe GROGNIET
Thierry BRUNIER
Sylvie GERMANAZ
Dominique COLLIARD

PROCLAME les conseillers communautaires suivants élus membres suppléants de la commission de délégation de service public relative à la gestion et l'exploitation du parc immobilier touristique et du domaine skiable :

Annie RELIER
Françoise BON
Claudine GROS
Paul GUILLARD
François DUNAND

Pour	Contre	Abstention	NPPV*
22			

*Ne prend pas part au vote

**FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.
CERTIFIÉ CONFORME AU DÉBAT.**

Le Président,



André POINTET